

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le 17 décembre deux mille quinze à dix heures, se sont réunis à l'usine d'eau potable « Edmond Pépin », située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 81, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 11 décembre 2015, 11 ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires.

Le Comité,

♦ **a désigné** Mme Lydie MORIN-PINATTON, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

♦ **a approuvé** le procès-verbal de la séance du Comité du jeudi 15 octobre 2015,

♦ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours de ses séances des 6 novembre et 4 décembre 2015,

♦ **a pris acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par délibération du Comité du 15 octobre 2015,

♦ **a approuvé** à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Ali AISSAOUI, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois-Montfermeil) le projet d'extension du territoire du SEDIF à la commune de Saint-Maur-Fossés, à compter du 1^{er} juillet 2016, et **a chargé** le Président de notifier cette délibération aux exécutifs des adhérents du SEDIF dans un délai de trois mois et de demander au représentant de l'Etat, au terme de cette consultation, de l'enregistrer,

♦ compte tenu des impacts des lois MAPTAM et NOTRe sur le SEDIF, **a approuvé** les projets d'extension du territoire du SEDIF aux communes de Saint-Prix, Montlignon et Bezons, sous réserve de délibérations conformes de leur conseils municipaux, **a chargé** le Président de notifier ces délibérations aux exécutifs des adhérents du SEDIF pour que leurs assemblées se prononcent sur ces adhésions, et de demander au représentant de l'Etat, au terme de cette consultation, de les enregistrer ; **a approuvé** les conventions tripartites de gestion provisoire du service public de l'eau afférentes, dans l'attente de leur adhésion effective au SEDIF,

♦ **a approuvé** la convention tripartite de gestion provisoire du service public de l'eau sur le territoire de la commune de Villeparisis, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016, dans l'attente du choix des compétences de la future communauté d'agglomération « Roissy Pays de France »,

♦ **a approuvé** à la majorité et une voix contre (Madame Delphine FENASSE, déléguée titulaire de Fontenay-sous-Bois), la révision du Schéma Directeur 2016-2020 consacrant la nécessaire évolution du service public de l'eau à l'échelle régionale et visant l'excellence dans la qualité du service, à la fois en terme de qualité de l'eau et de relation usagers, et **a donné** délégation au Président pour effectuer toutes démarches utiles et prendre toutes dispositions nécessaires en vue de l'application de la présente délibération,

♦ **a approuvé** à la majorité et une voix contre (Madame Delphine FENASSE, déléguée titulaire de Fontenay-sous-Bois), le XV^{ème} Plan d'investissement 2016-2020 et son financement, et **a autorisé** le

Président à effectuer toutes les démarches utiles et à prendre toutes dispositions nécessaires en vue de l'application de la présente délibération,

♦ **a approuvé** à la majorité et une voix contre (Madame Delphine FENASSE, déléguée titulaire de Fontenay-sous-Bois), le plan prévisionnel des cessions et des acquisitions immobilières pour les exercices 2016 à 2020,

♦ **a été informé** de l'état d'avancement des travaux d'équipement du programme d'investissement pour l'exercice 2015, faisant état d'une prévision du taux d'exécution budgétaire au 31 décembre 2015, de 85 %,

♦ **a été informé** de l'état d'avancement, au 15 novembre 2015, du programme des travaux délégués pour l'exercice 2015,

♦ **a approuvé** le programme d'investissement sous maîtrise d'ouvrage publique pour l'exercice 2016 (PIA 2016) pour une enveloppe prévisionnelle totale de 115,38 M€ H.T.,

♦ **a approuvé** le programme de recherches, d'études et de partenariats 2016, dont l'ensemble des prévisions de dépenses s'élève à 1,89 M€ H.T.,

♦ **a été informé** de l'état d'avancement du programme Solidarité Eau au 30 novembre 2015 ; tous les projets antérieurs à 2013 sont achevés, sur les 22 projets financés en 2014, 16 sont terminés et 6 sont en cours d'exécution ; sur les 26 projets financés en 2015, dont une action d'urgence au Népal à caractère humanitaire, 5 sont au stade de conventionnement et 20 en cours d'exécution,

♦ **a approuvé** le programme des opérations proposées au subventionnement pour l'exercice 2016 attribué à 10 associations représentant un montant total de 1,92 M€, et la passation des conventions afférentes,

♦ **a approuvé** la convention tripartite à passer gratuitement entre le GRET, Veolia Eau d'Ile-de-France, délégataire du SEDIF, et le SEDIF, définissant les conditions de cession de 3 000 compteurs d'eau inutilisés en vue de les attribuer à la JIRAMA, à Madagascar, pour le service de l'eau de l'île Sainte-Marie, et à l'Office National des Services d'Eau Ruraux (ONSER) en Mauritanie, pour le service de l'eau de Tiguent, à titre gracieux, dans le seul cadre de missions humanitaires, et **autorisé** la signature de la convention correspondante, de tous actes ou documents nécessaires à leur mise en œuvre,

♦ **a autorisé** le Président et les vice-présidents, les membres du Comité, ainsi que certains fonctionnaires, à représenter le SEDIF au cours de l'exercice 2016, aux congrès, manifestations, colloques, séminaires ou visites techniques ou missions, dans les domaines liés à son activité ; le remboursement des frais exposés s'effectuera dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur sur la base des frais réels et sur présentation de justificatifs,

♦ **a pris acte** du programme prévisionnel des travaux délégués pour l'exercice 2016,

♦ **a adopté** à la majorité et une voix contre (Madame Delphine FENASSE, déléguée titulaire de Fontenay-sous-Bois), le budget primitif pour l'exercice 2016, qui s'équilibre à 310,74 M€ en mouvements budgétaires et à 180,68 M€ en mouvements réels, dont 115,4 M€ de dépenses d'équipement ; l'encours de dette au 31 décembre 2015 est évalué à 163,3 M€, l'annuité de la dette à 20,9 M€, la capacité d'autofinancement à 94,9 M€ et la capacité de désendettement à 1,8 année ; **a décidé** de constituer une provision semi-budgétaire d'1,40 M€ pour la garantie de pensions prévue par l'article 57 de l'ancien contrat de régie intéressée,

♦ **a pris acte** du compte prévisionnel de l'exploitation pour l'exercice 2016 ; le compte d'exploitation du service (C1), établi sur la base d'une prévision de volume d'eau vendu aux abonnés de 242 millions de m³, s'équilibre à 382,2 M€ en charges et produits et 356,8 en dépenses, et le solde du compte d'exploitation C1 reversé au SEDIF en fin d'exercice s'établit à 25,4 M€ ; la rémunération nette du délégataire, avant participation des salariés, estimée à 20,9 M€, représenterait 8,4 % des ventes de produits et prestations de service du délégataire (hors redevances perçues pour le compte de l'AESN ou de VNF),

♦ **a fixé**, à compter du 1^{er} janvier 2016, à 0,0135 € H.T./m³ le taux de la contre-valeur applicable pour assurer le financement de la taxe versée à Voies Navigables de France ; **a autorisé** le Président

à pratiquer les aménagements nécessaires si des modifications interviennent sur le calcul de l'assiette ou sur le taux de la redevance, en lui permettant de passer et de signer les avenants correspondants,

♦ **a fixé**, à compter du 1^{er} janvier 2016, la contrevaletur de la redevance « prélèvement unitaire » facturée par le délégataire pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), à 0,0560 € H.T. par mètre cube facturé, afin de couvrir le montant de la redevance de l'exercice 2015 ;
a autorisé le Président à pratiquer les aménagements nécessaires si des modifications interviennent sur le calcul de l'assiette ou sur la valeur de la redevance,

♦ **a approuvé** le vœu sollicitant le maintien des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en faveur de l'eau potable inscrit dans son 10^{ème} programme, à un niveau au moins équivalent à celui du XIV^{ème} Plan et **a autorisé** le Président à soutenir et adresser ledit vœu au Gouvernement et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

♦ **a approuvé** la modification du tableau des effectifs créant 7 postes permanents, transformant 1 poste de directeur territorial en 1 poste d'attaché principal, 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, 1 poste d'administrateur hors classe en 1 poste d'administrateur général, 1 poste d'attaché en 1 poste d'attaché principal, 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, et le nouvel effectif de chaque grade de cadre d'emploi établi, portant ainsi l'effectif global du SEDIF à 121 postes,

♦ **a autorisé** la tenue du poste de DRH par un agent non titulaire de droit public, dans le cadre d'un « *emploi de catégorie A selon la nature des fonctions ou les besoins du service* », conformément aux dispositions de l'article 3-3 2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour un contrat d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans cumulés,

Les délibérations adoptées au cours de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le